AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-1-77374393

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

Bulletin n° 58 (Annexe) 25 Janvier 1977

NOTE DU SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre de consommation dû principalement à la baisse de rendement entrainée par la sécheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la Maladie des Tubercules en Fuseau (Spindle Tuber Virus) et le Flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : ils doivent par conséquent, être traités avec un produit antigermes. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement, pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle. En aucun cas ils ne doivent être plantés.

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12 ° * (titre chlorométrique).

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot), complété avec de l'eau, permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12 °